

Compte rendu de la séance du 27 décembre 2021

Président : Christian CHAUBET

Secrétaire(s) de la séance: Jeannine DELMAS

Liste des présents : Christian CHAUBET, Jeannine DELMAS, Philippe LOPEZ, Marcel MICHELSON, Rose-Marie DOMBRECHT, Alexandre ALCARAZ

Absents : Serge BABY

Procuration : Sébastien BOULBES, Laurent CHAUBET, Danièle COT, Nicole ROUJA

Ordre du jour:

- Autorisation de dépenses avant le vote du budget.
- SDIAU : signature de la convention d'adhésion.
- Plan de financement d'Aménagement d'une aire recevant des containers de collecte.
- SIVE : Approbation des nouveaux statuts.

Délibérations du conseil:

Autorisation de dépenses avant le vote du Budget 2022 (DE 2021 018)

Monsieur le Maire explique qu'afin de pouvoir réaliser les dépenses d'investissement relatives aux opérations en cours ou celles projetées sur le budget 2022, il demande de bien vouloir l'autoriser, dans l'attente du vote du budget 2022, à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme les dispositions légales le permettent, pour les affectations suivantes :

Article	Dépenses 2021	25%
212	4 000.00	1 000.00
2131	135 000.00	33 750.00
2138	44 298.19	11 074.55.00
2151	35 705.87	8 926.47
2181	2 000.00	500.00

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

Autorise M. Le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 dans l'attente de vote du budget principal selon les affectations indiquées ci dessus

Voté à l'unanimité

Nouvelle convention d'adhésion au service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme (SDIAU) (DE 2021 019)

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui confie aux communes la compétence urbanisme,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 422-8,

Vu les modalités d'intervention fixées par le Conseil Départemental de l'Ariège dans sa délibération du 2 Mars 2015,

Vu les missions confiées au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU) par le Conseil Départemental dans sa délibération du 2 Mars 2015,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 06 décembre 2021, proposant aux Communes une nouvelle convention d'adhésion afin de s'adapter à l'évolution réglementaire et organisationnelle du SDIAU, et autorisant la Présidente du Conseil Départemental à signer cette nouvelle convention ;

Considérant la volonté du Conseil Départemental à poursuivre dans la durée ce service mutualisé pour le compte des Communes de notre département, tenant compte de la nécessaire adaptation et évolution de ce service au regard des attentes des communes, du contexte réglementaire et des enjeux d'adaptation et de dématérialisation de la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme, l'ensemble de ces évolutions conduit à proposer une nouvelle convention avec les Communes, modifiée à 3 niveaux :

- La durée de la convention en adéquation avec la durée du mandat des communes jusqu'en 2026 et l'engagement contractuel durant la durée du mandat,
- L'adaptation du service à la dématérialisation,
- La répartition des charges de formation liées à la dématérialisation et la prise en main de nouveaux logiciels ;

Vu le projet de convention entre la Commune de (à compléter) et le Département de l'Ariège, relative à l'adhésion au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

De valider la signature d'une nouvelle convention visant à fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de la prestation assurée par le SDIAU.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention d'adhésion au SDIAU dont le projet est annexé à la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits correspondants à cette prestation sont prévus au chapitre (à préciser) – fonction (à préciser) du budget de la collectivité.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Voté à l'unanimité

Plan de financement de l'aire de propreté des colonnes semi-enterrées (DE 2021 020)

Le Maire explique que la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a voté le 27 mars 2019 le passage à la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) incitative au volume d'ordure ménagère résiduelle (OMR) collecté.

Concernant la commune de Lagarde il est prévu la mise en place de colonnes d'apport volontaire pour les emballages et OMR.

La Communauté de Communes prend en charge les containers et leurs installations.

La Commune doit réaliser les travaux d'aménagement de cette aire de propreté comprenant : l'espace des colonnes semi-enterrées, un stationnement et une zone circulaire.

Le devis des travaux d'aménagement est de 19 309.00€ HT.

M. le Maire propose de demander de subventions aux différents partenaires suivant le plan ci-dessous :

Organismes	%	Montant
DETR	30	5 792.70
REGION	30	5 792.70
DEPARTEMENT	20	4 827.25
AUTO FINANCEMENT	20	4 827.25
	100	19 309.00

Le conseil Municipal après en avoir délibéré

Approuve le plan de financement proposé ci-dessus

Charge M. Le Maire de d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès des services de l'état, de la région et du département

Voté à l'unanimité

Approbation statuts du SIVE (DE 2021 021)

Monsieur le Maire donne lecture des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Éducative et fait part à l'assemblée des nouvelles modifications statutaires. En effet, le système de cotisation a évolué, les investissements seront calculés par rapport au nombre d'habitants et le fonctionnement sera proratisé suivant le nombre d'élève par Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Educative.

Voté à l'unanimité

Fin de séance à 14h30.

Le Maire,
Christian

